Stéphane ALEXANDRE
NOTAIRE
CALUIRE ET CUIRE

13 rue Jean Moulin – BP 85 – 69300 CALUIRE ET CUIRE

Parking à disposition de la clientèle

alexandre@notaires.fr
Tél. : 04 78 08 87 41 – Fax. : 04 78 08 97 86

CHRONOLOGIE DES OPERATIONS D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE ANCIEN

Signature du **compromis** :
- soit dans une agence immobilière
- soit chez le notaire du vendeur
- soit à l'office si les deux parties ont le même notaire

Paiement du dépôt de garantie (entre 5% et 10% du prix) et d'un acompte sur les frais de 400 €

Délai généralement entre 2 et 3 mois pendant lequel :
- le VENDEUR procède à la recherche d'un nouveau logement et organise éventuellement son déménagement
- l'ACQUEREUR met en place son financement, notamment auprès des banques en cas de prêt, et s'il est locataire, respecte le délai de préavis de 3 mois prévu dans son bail
- le notaire du VENDEUR demande les pièces qu'il transmet au notaire de l'ACQUEREUR pour lui permettre de rédiger l'acte de vente. S'il n'y a qu'un notaire, il effectue l'ensemble des démarches.

Signature de la **vente** chez le notaire de l'acquéreur

Paiement du solde de prix, du solde de provision sur frais et de la commission d'agence

Remise des clefs

Phase de négociation entre VENDEUR et ACQUEREUR

Délai de rétractation ***: il court à compter du lendemain soit de la remise en mains propres, soit de l'avis de passage du facteur en cas de courrier recommandé***

Dépôt du dossier de prêt

Réception des offres de prêt

Acceptation du ou des offres de prêt

10 jours

Recherche d'une banque

Etude du dossier par la banque

Acceptation ne peut intervenir avant expiration de 10 jours (délai incompressible)

5 à 7 jours après la réception par la banque de l'offre acceptée : déblocage possible du prêt

Stéphane ALEXANDRE - NOTAIRE